



la Chambre de commerce
du Montréal métropolitain

Bien sélectionner et bien intégrer les immigrants : une priorité de la communauté d'affaires

Recommandations dans le cadre des consultations particulières et des auditions publiques sur le projet de loi n° 9 : Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes

.....

Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens

28 février 2019

Table des matières

PRÉAMBULE	3
CONTEXTE.....	3
INTRODUCTION	3
PISTES D’ACTION À PRIVILÉGIER.....	6
Mieux assurer la sélection des immigrants en fonction des besoins du marché, clé de voûte de l’intégration.....	6
Augmenter le nombre de travailleurs étrangers temporaires et d’étudiants étrangers et accélérer leur transition vers un statut permanent	7
Intégration et arrimage : miser sur les « acteurs terrain » et une plus grande collaboration entre la métropole et les régions.....	8
CONCLUSION	8
RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS	10

PRÉAMBULE

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain compte plus de 7 000 membres. Sa mission est d'être la voix du milieu des affaires montréalais et d'agir pour la prospérité de la métropole. La Chambre s'engage dans des secteurs clés du développement économique en prônant une philosophie d'action axée sur l'engagement, la crédibilité, la proactivité, la collaboration et l'avant-gardisme. La Chambre est le plus important organisme privé au Québec voué au développement économique.

CONTEXTE

À la suite du dépôt par le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du projet de loi n° 9, *Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes*, la Commission des relations avec les citoyens a reçu le mandat de mener des consultations particulières et des auditions publiques afin de notamment obtenir l'avis et les recommandations d'acteurs socioéconomiques.

Dans un contexte de fort resserrement du marché du travail, voire de pénuries dans plusieurs secteurs, attribuables aux excellents résultats économiques et aux changements démographiques dans la métropole et l'ensemble du Québec, le projet de loi n° 9 revêt en effet une importance toute particulière. À cet égard, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (la Chambre) a présenté à la Commission des relations avec les citoyens ses commentaires et ses recommandations sur le projet de loi afin de s'assurer que celui-ci réponde efficacement aux besoins des entreprises et contribue ainsi à maintenir l'élan économique du Québec et de sa métropole.

Ce mémoire présente les recommandations de la Chambre.

INTRODUCTION

En décembre dernier, le taux de chômage au Canada a atteint son niveau le plus bas en plus de quatre décennies, soit 5,6 %¹. Pour sa part, le Québec poursuit sur sa lancée : en 2018, l'emploi a augmenté de 0,9 %, en particulier les emplois à temps plein, qui ont connu une hausse de 1,8 %, et le taux de chômage s'est établi à 5,5 %². Pour sa part, Montréal a, selon le Conference Board du Canada, connu la plus forte croissance économique parmi les métropoles canadiennes l'an dernier, avec une croissance de 2,9 % de son PIB réel³. Elle a enregistré un gain de 41 200 emplois⁴, si bien que le taux de chômage a atteint 6,2 % en décembre, soit l'un des plus bas taux de son histoire⁵. En 2019, le Conference Board du Canada prévoit un ralentissement de la croissance à 1,8 % en raison notamment d'une baisse de la consommation des ménages liée à un rehaussement des taux d'intérêt⁶, ce qui devrait néanmoins accentuer encore davantage la pénurie de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs.

Conséquence de cette remarquable performance : la rareté d'une main-d'œuvre qualifiée constitue immanquablement le principal enjeu de la croissance de nos entreprises. Au quatrième trimestre de 2018,

¹ Statistique Canada, *Enquête mensuelle sur la population active*, janvier 2019, [En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410028703>].

² Institut de la statistique du Québec, *Principaux indicateurs économiques conjoncturels*, mise à jour au 10 janvier 2019, [En ligne : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/index.html>].

³ Le Conference Board du Canada, *Montréal affiche le meilleur rendement économique en 2018*, 20 novembre 2018, [En ligne : <https://www.conferenceboard.ca/press/newsrelease/2018/11/20/montr%C3%A9al-affiche-le-meilleur-rendement-%C3%A9conomique-en-2018>].

⁴ Institut du Québec, *L'emploi au Québec : Bilan 2017*, 29 janvier 2018, [En ligne : https://www.institutduquebec.ca/docs/default-source/default-document-library/ppt_bilan-annuel---2017_vf.pdf?sfvrsn=0].

⁵ Statistique Canada, *Enquête mensuelle sur la population active*, janvier 2019, [En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/14-20-0001/142000012018001-fra.htm>].

⁶ *Idem*.

plus de 112 000 emplois sont restés vacants dans la province pendant au moins quatre mois. Avec un taux de postes vacants de 3,9 %, le Québec se situe au premier rang des provinces canadiennes⁷.

Ce resserrement, dont les effets se font davantage sentir dans certains secteurs, dont la restauration et l'hébergement, le manufacturier et la construction et le commerce de détail, peut s'avérer un important frein à la croissance. Pour certaines entreprises, il peut même être une cause de repli en raison de leur incapacité à répondre à la demande. C'est d'ailleurs ce que révèle un sondage réalisé pour la Banque de développement du Canada, dans le cadre duquel 53 % des entrepreneurs affirment que le manque d'employés qualifiés limitera leurs investissements⁸.

C'est aussi le cas notamment des secteurs des technologies de l'information et des communications (TIC), des services informatiques et des jeux vidéo, où Montréal a enregistré une croissance de plus de 37 % au cours de la dernière décennie, selon les données de TechnoMontréal. La pression qui y est exercée sur l'emploi est particulièrement forte, alors que nos entreprises poursuivent leur expansion et que des entreprises internationales choisissent de s'installer à Montréal, attirées par le fort potentiel que leur offre la métropole. C'est particulièrement le cas dans le secteur de l'intelligence artificielle.

Bien saisir les conséquences de cette situation nouvelle pour le Québec et sa métropole

Le Québec n'a pas connu une telle situation depuis des décennies. Nous avons eu l'habitude d'aborder la question de l'emploi et de la formation sous l'angle de la création d'emplois et de l'amélioration de l'employabilité. Il importait alors de trouver des emplois pour les chômeurs ayant peu de possibilités et, au besoin, d'aider ces derniers à parfaire leurs compétences pour qu'ils puissent se trouver un travail. Dans un tel contexte, tous les nouveaux emplois étaient bienvenus, même les plus précaires et les moins bien rémunérés. Depuis quelques années, nous avons entrepris d'améliorer la participation au marché du travail et d'aider les groupes moins actifs à accéder à de bons emplois. C'est ainsi que la question de l'intégration des immigrants a pris une place importante dans les priorités des politiques publiques.

À l'évidence, l'immigration peut jouer un rôle essentiel en contribuant à l'élargissement de la population active. De fait, du point de vue des entreprises, des immigrants bien sélectionnés représentent une solution rapide et efficace pour améliorer l'accessibilité à une main-d'œuvre qualifiée. En outre, dans le cas de la métropole, où vivent plus de 86 % des immigrants au Québec⁹, l'immigration constitue également un puissant moteur de consommation qui assure la bonne marche de l'économie.

Chiffres à l'appui, l'ouverture des entreprises à recourir davantage aux travailleurs immigrants commence à donner des résultats. De plus, il ressort d'études menées par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) que même si le taux de chômage chez les immigrants demeure plus élevé que dans le reste de la population de la région de Montréal, l'écart diminue. En 2009, le taux de chômage était de 14,2 % chez les immigrants, soit près de deux fois plus que celui de la population née au Canada (7,8 %). En 2017, ce taux avait chuté à 8,8 %, alors qu'il était de 5,7 % pour population née au pays. L'écart a ainsi fondu de plus de moitié. Durant cette période, le taux d'emploi des immigrants est passé de 53 % à 61 %, se rapprochant ainsi à moins de trois points de pourcentage de celui des personnes nées au Canada.

À l'échelle de la province, les immigrants ont aussi vu leur situation s'améliorer. En 2017, leur taux de chômage s'est établi à 8,7 %, en baisse de 1,1 point de pourcentage par rapport à 2016¹⁰. En 2017, ils occupaient environ 16 % des emplois au Québec, soit un gain de cinq points de pourcentage depuis 2006. L'apport des immigrants est donc essentiel : un peu plus d'un nouvel emploi sur deux (52 %) créé au Québec depuis 2006 a été comblé par des travailleurs issus de l'immigration.

Cette tendance positive fait que le bassin potentiel de travailleurs immigrants tend cependant à diminuer rapidement. À l'échelle de la province, le taux de chômage des immigrants est passé de 12 % à l'été de

⁷ Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, *Postes à pourvoir : Les postes vacants dans le secteur privé au T4 2018*, février 2019, [En ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/fr/research/postes-pourvoir-les-postes-vacants-dans-le-secteur-prive-au-t4-2018>].

⁸ Banque de développement du Canada, *Sondage sur les intentions d'investissement*, 2018.

⁹ Statistique Canada, Recensement de 2016, Faits saillants en tableaux, [En ligne : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/hltfst/imm/Tableau.cfm?Lang=F&T=12&Geo=24>].

¹⁰ Gouvernement du Québec, *Stratégie nationale de la main-d'œuvre 2018-2023*, mai 2018.

2015 à moins de 7 % au printemps de 2018. Cette nouvelle réalité du marché du travail devrait perdurer jusqu'à l'horizon 2030¹¹.

Par ailleurs, sur le plan démographique, la forte croissance de la part des immigrants au sein de la population québécoise s'accroîtra au cours des prochaines années alors que le phénomène de vieillissement de la population s'amplifiera. L'immigration internationale deviendra ainsi, selon les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec, le principal facteur de croissance de la population de la province d'ici moins de 20 ans¹².

Tout porte à croire qu'en sélectionnant rigoureusement les immigrants et qu'en mettant en place des pratiques modèles d'intégration et d'accompagnement, ces écarts diminueront encore, voir s'élimineront. Cette bonne nouvelle laisse néanmoins présager une intensification de la pénurie de main-d'œuvre, alors que le bassin de travailleurs immigrants disponibles s'épuisera. Ce constat inquiétant et sévère explique pourquoi la Chambre encourage fortement le gouvernement à hausser le plus tôt possible les seuils d'immigration à 60 000 par année.

L'immigration au cœur des priorités de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

La Chambre est mobilisée depuis plus de 10 ans pour sensibiliser le milieu des affaires et mettre en relief l'importance de s'ouvrir aux talents issus de l'immigration. À cette fin, elle demande une réforme des mécanismes de sélection des nouveaux arrivants afin que ceux-ci soient adaptés aux besoins du marché du travail québécois. Elle estime que plus les profils des immigrants correspondront aux besoins d'emploi, plus les immigrants décrocheront un emploi à la hauteur de leurs aspirations et plus ils s'intégreront facilement à leur nouvelle société d'accueil. C'est dans cette perspective que la Chambre a participé aux différents exercices de planification de l'immigration au Québec (2012-2015 et 2017-2019) ainsi qu'aux travaux qui ont mené à la Politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion. En 2016, elle a également publié une étude dans laquelle elle dressait le portrait de l'ascension professionnelle des immigrants et formulait des recommandations pour accélérer leur accès à des postes stratégiques¹³.

La Chambre encourage donc depuis plusieurs années une sélection des immigrants qui favorise une plus juste adéquation avec les besoins réels des entreprises en matière de main-d'œuvre. Elle partage ainsi l'objectif principal du projet de loi, à savoir « accroître la prospérité socio-économique du Québec et répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes ».

À travers ses services aux entreprises ACCLR, la Chambre est d'ailleurs fière de contribuer activement depuis plus de dix ans à l'intégration des immigrants qualifiés au marché du travail. Que ce soit par le programme Interconnexion, qui a pour but de réintégrer des immigrants qualifiés dans leur domaine d'expertise, ou par J'apprends le français, programme de jumelage linguistique visant le développement des compétences en français des commerçants, la Chambre contribue à faire bouger les choses.

L'expertise cumulée et les résultats probants de ces deux initiatives réalisées en partenariat et avec l'appui du gouvernement du Québec nous font entrevoir les avantages que nous pourrions tirer d'une stratégie bien calibrée et du déploiement de ces programmes sur le tout le territoire de la métropole et en région. La Chambre pourrait ainsi renforcer des passerelles avec les régions du Québec et contribuer à l'atteinte des objectifs de « régionalisation de l'immigration ».

En somme, une solide performance économique et les mesures mises en place au fil des ans commencent à porter fruit. Ainsi, petit à petit, les immigrants s'intègrent mieux au marché du travail. Or, compte tenu des perspectives économiques et démographiques qui marqueront les prochaines années, il importe de relever un nouveau défi : celui d'accueillir en nombre suffisant des immigrants qui s'intégreront de manière fluide au marché du travail, en prenant en considération les besoins actuels *et futurs* du marché du travail.

¹¹ Institut du Québec, *Bilan 2018 de l'emploi au Québec – L'émergence d'un clivage entre la métropole et les régions*, janvier 2019, [En ligne : <https://www.institutduquebec.ca/docs/default-source/default-document-library/bilan-de-l-emploi-2018vfaf68454ac9186762bc5eff00000592ac.pdf>].

¹² Les projections de l'ISQ font état d'un accroissement naturel de la population négatif dès 2034.

¹³ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, *Les immigrants, en bonne position pour accéder à des postes stratégiques*, mai 2016, [En ligne : https://www.ccm.ca/fr/etude_immigrants/].

Dans ce contexte, la Chambre soumet des recommandations fondées sur trois axes.

1. Assurer la sélection des immigrants en fonction des besoins du marché, clé de voûte de l'intégration.
2. Augmenter le nombre de travailleurs étrangers temporaires et d'étudiants étrangers et accélérer leur transition vers un statut permanent.
3. Intégration et arrimage : miser sur les « acteurs terrain » et une plus grande collaboration entre la métropole et les régions.

PISTES D'ACTION À PRIVILÉGIER

Le constat est clair : il faut maintenant accélérer la cadence en vue d'intégrer correctement le bassin d'immigrants toujours à la recherche d'un emploi et d'en attirer de nouveaux. Nous devons être plus performants et plus attractifs. En effet, la concurrence pour attirer des talents étrangers dans nos secteurs de pointe en forte croissance tels que l'aérospatiale, l'intelligence artificielle, les jeux vidéo, les technologies de l'information et les sciences de la vie se joue sur la scène internationale. Il est cependant tout aussi important de considérer les besoins des secteurs d'activité dits « traditionnels », lesquels sont également confrontés à l'enjeu de main-d'œuvre pour lequel l'apport local s'avère insuffisant. Les efforts d'attraction et d'intégration se trouvent au cœur des priorités du milieu des affaires.

Mieux assurer la sélection des immigrants en fonction des besoins du marché, clé de voûte de l'intégration

La Chambre est convaincue que l'intégration des immigrants à leur nouvelle société d'accueil commence par l'emploi. Elle a fortement appuyé la décision du gouvernement du Québec de mettre en place un modèle de sélection basé sur la déclaration d'intérêt. Le défi est maintenant de bien faire fonctionner le mécanisme qui devra assurer un meilleur arrimage entre les critères de sélection et les besoins des entreprises et du marché du travail.

Comme voix du milieu des affaires de la métropole, la Chambre peut jouer un rôle encore plus actif auprès du gouvernement dans le cadre des consultations et de la cueillette d'information auprès des entreprises. Elle offre ainsi son entière collaboration aux instances gouvernementales en vue notamment d'établir des critères de sélection basés sur une meilleure adéquation avec les besoins des entreprises.

La question de la langue lors de la sélection de candidats occupe une place importante dans le projet de loi. La Chambre est d'avis que la connaissance du français ne doit pas constituer une barrière à l'entrée infranchissable pour une personne qui désire s'établir au Québec. Force est de constater que, bien souvent, les talents recherchés à l'étranger ne disposent pas de cet atout, mais qu'en revanche, ils possèdent toutes les compétences souhaitées par nos entreprises. Dans de tels cas, la clé réside dans l'intensification des efforts de francisation et un accompagnement plus soutenu des nouveaux arrivants (l'article 6 du projet de loi va en ce sens).

Par ailleurs, en travaillant en étroite collaboration avec des organismes du milieu tels que les comités sectoriels de main-d'œuvre, le gouvernement pourra mieux cibler les besoins futurs du marché du travail et y répondre. Il est également essentiel de travailler de concert avec les sociétés et les ordres professionnels afin d'accélérer le processus de reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger. Ce travail est amorcé depuis de longues années et constitue une voie importante à privilégier en vue de réussir l'intégration des immigrants qui seraient plus aptes à dénicher un emploi dans leurs domaines de compétence.

Recommandation n° 1 : Travailler en étroite collaboration avec les organismes terrain, tels que les chambres de commerce, afin de mettre en place un mécanisme plus efficace de définition et d'évaluation des besoins du marché du travail.

Dans le présent contexte, en tenant compte du fait que les 18 000 demandes déjà soumises au Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) n'ont pu être traitées et devront être envoyées à nouveau, la

Chambre demande au gouvernement de faciliter le dépôt immédiat d'une déclaration d'intérêt par les travailleurs qualifiés vivant déjà au Québec. Ces dossiers devraient être ciblés et traités en priorité dans le cadre des nouveaux processus qui seront mis en place. Il s'agit de candidats à forte valeur économique, certains déjà établis sur le territoire, à ne pas perdre de vue et pour lesquels on devrait respecter le délai de traitement de dossier ciblé de six mois. Pour ceux qui ne résident pas déjà au Québec, le gouvernement devrait à tout le moins faciliter la production rapide d'une déclaration d'intérêt. Il serait contreproductif de se priver de candidats méritants qui ont signifié par leur patience leur grand intérêt à migrer vers le Québec.

Recommandation n° 2 : Inviter les demandeurs qui font partie des 18 000 dossiers en attente et qui vivent déjà au Québec à déposer immédiatement une déclaration d'intérêt. Ces dossiers devraient être traités en priorité. Faciliter également la production rapide d'une déclaration d'intérêt pour les demandeurs ne résidant pas déjà au Québec.

Augmenter le nombre de travailleurs étrangers temporaires et d'étudiants étrangers et accélérer leur transition vers un statut permanent

Une étude réalisée par Montréal International estimait à près de 42 000 le nombre de travailleurs étrangers temporaires et d'étudiants internationaux de niveau postsecondaire présents dans la région métropolitaine de Montréal¹⁴. Il est largement reconnu que ces deux groupes d'immigrants temporaires présentent un fort potentiel d'intégration, ce qui en fait des candidats de choix pour l'immigration permanente. En effet, les étudiants internationaux détiennent un diplôme québécois reconnu par les employeurs, maîtrisent au moins une des deux langues de travail et connaissent déjà la culture québécoise. Il en va de même pour les travailleurs étrangers temporaires. Ces derniers possèdent déjà un emploi au Québec, ont accès à un réseau de contacts locaux et leurs compétences sont également plus facilement reconnues par nos employeurs.

L'attraction et la rétention d'étudiants internationaux et de travailleurs étrangers temporaires doivent constituer une priorité pour le gouvernement du Québec. Il est ainsi important d'accroître les efforts de promotion tant à l'international qu'auprès des établissements universitaires.

La Chambre contribue activement depuis plusieurs années au maillage entre immigrants et employeurs grâce à son programme Interconnexion, mis sur pied avec l'appui du gouvernement du Québec et contribuant à une intégration réussie. Ce programme a pour but d'aider les nouveaux arrivants qualifiés à établir un contact privilégié avec les organisations montréalaises afin de faciliter leur intégration professionnelle. Il répond tant aux besoins des entreprises qu'à ceux des immigrants grâce à une formule complète et souple qui comprend des activités de jumelage gratuites et variées.

Depuis 2010, Interconnexion a produit des résultats remarquables : plus de 8 000 nouveaux arrivants et 1 300 entreprises ont participé au programme par le biais de plus de 20 000 activités de maillage. La Chambre poursuit activement sa mise en œuvre avec une cible annuelle de 2 000 immigrants qualifiés qui en tirent parti.

La Chambre estime qu'il faut maintenant déployer des efforts supplémentaires pour retenir d'autres bassins de talents au fort potentiel d'intégration, en particulier les travailleurs étrangers temporaires et les étudiants étrangers formés dans nos universités. À cet effet, la Chambre invite le gouvernement à élargir l'accès au programme en lui permettant de desservir les étudiants étrangers inscrits dans nos établissements d'enseignement. Ce faisant, l'action de la Chambre viendrait compléter les efforts de rétention de Montréal International en incitant et en aidant les étudiants étrangers à décrocher un emploi par le biais d'un stage. Un tel potentiel existe aussi auprès des conjoints de travailleurs étrangers temporaires.

Recommandation n° 3 : Élargir le programme Interconnexion à d'autres clientèles, dont les étudiants étrangers et les conjoints des travailleurs étrangers temporaires, afin de répondre encore plus adéquatement aux besoins du marché du travail.

¹⁴ MONTRÉAL INTERNATIONAL et CONSEIL EMPLOI MÉTROPOLE, *Étude des facteurs associés à la rétention des immigrants temporaires dans le Grand Montréal*, 2015.

Quant au programme J'apprends le français, initialement lancé en 2016 dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, il a pour but de renforcer le français comme langue de travail dans le commerce et de favoriser l'intégration des commerçants à la société québécoise. Il propose des ateliers de français entièrement gratuits et ouvertement adaptés aux réalités et aux besoins des commerçants de proximité parlant peu ou pas le français. Ces ateliers sont animés par des étudiants spécialisés en enseignement du français issus de cinq universités partenaires (Université de Montréal, Université de Sherbrooke, UQAM, Université McGill et Université Concordia).

Fort de son succès, le programme est aujourd'hui offert dans six arrondissements (Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Ville-Marie, LaSalle, Lachine et Saint-Laurent). À ce jour, il a permis d'effectuer près de 500 jumelages entre commerçants et étudiants. En complément, l'initiative sensibilise les membres de la population à l'importance de contribuer à l'effort collectif de valorisation et de promotion du français dans leur milieu et auprès des commerçants apprenants.

La Chambre veut aller plus loin. Elle recommande au gouvernement de bonifier le programme de manière à tripler le nombre de jumelages linguistiques, à intensifier les activités de sensibilisation visant la population, à soutenir l'expansion régionale et à accompagner les acteurs locaux.

Recommandation n° 4 : Bonifier le programme J'apprends le français afin de le déployer à plus grande échelle dans l'ensemble de la région métropolitaine de Montréal et dans les régions du Québec où se pose le défi de la francisation des immigrants.

Fort de ces expertises, la Chambre estime qu'il faut accentuer les efforts au moyen d'initiatives du même type. Outre l'augmentation des ressources accordées à ces deux programmes pour répondre aux besoins de la métropole, des passerelles avec les régions du Québec pourraient donner des résultats probants dans l'atteinte des cibles gouvernementales. En établissant de tels liens d'affaires, les acteurs misent sur une expérience concrète et des résultats probants cumulés au fil du temps, tout en évitant de réinventer la roue.

Intégration et arrimage : miser sur les « acteurs terrain » et une plus grande collaboration entre la métropole et les régions

Les « opérateurs terrain » tels que les chambres de commerce devront être appelés à jouer un rôle prépondérant en raison de leur positionnement privilégié, afin de faire bien connaître et de faire valoir les besoins de leur base d'affaires, en plus de leur capacité à déployer des initiatives pour y répondre.

Fort de sa représentativité dans le milieu des affaires de la métropole et de son expertise acquise au fil des ans dans le cadre de programmes tels qu'Interconnexion, la Chambre aborde le défi de l'intégration réussie des immigrants avec une volonté d'y participer activement et de collaborer étroitement avec les acteurs gouvernementaux et socioéconomiques impliqués, tant à l'échelle métropolitaine que régionale.

La Chambre estime qu'il faut accentuer les efforts par le biais d'initiatives comme le programme Interconnexion, qui a clairement démontré sa pertinence au fil des ans dans l'environnement d'affaires montréalais. Elle est prête à renforcer le déploiement de passerelles avec les régions pour favoriser l'intégration des immigrants. En établissant de tels liens d'affaires, les acteurs miseraient sur une expertise reconnue et des résultats probants cumulés au fil du temps, tout en évitant de réinventer la roue.

CONCLUSION

En marge du dépôt du projet de loi n° 9 et de ses engagements politiques, la Chambre a pris acte de la volonté du gouvernement du Québec d'abaisser temporairement à 40 000 le seuil d'immigration en 2019, tout en appuyant l'objectif de mieux réussir l'intégration des immigrants au marché du travail et à la société québécoise. Notre mémoire propose des pistes de solution qui favoriseront une meilleure intégration, une réponse plus rapide aux besoins des entreprises et la poursuite de l'élan économique souhaité. Certains gestes à poser sont simples et logiques : (1) le gouvernement du Québec doit veiller à ce que le processus de sélection soit simple, efficace et facile à comprendre pour quiconque souhaite immigrer au Québec; (2) le gouvernement doit veiller à ce que les populations les plus susceptibles de s'intégrer facilement soient

ciblées, notamment les étudiants étrangers et les travailleurs étrangers temporaires; et (3) le gouvernement doit consacrer les ressources nécessaires à l'accompagnement et à la francisation des immigrants qui en ont besoin.

Dans cette foulée, nous réitérons au gouvernement l'importance de rehausser le seuil d'immigration le plus rapidement possible afin de pallier les importants besoins de main-d'œuvre du milieu des affaires.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1 : Travailler en étroite collaboration avec les organismes terrain tels que les chambres de commerce afin de mettre en place un mécanisme plus efficace de définition et d'évaluation des besoins du marché du travail.

Recommandation n° 2 : Inviter les demandeurs qui font partie des 18 000 dossiers en attente et qui vivent déjà au Québec à déposer immédiatement une déclaration d'intérêt. Ces dossiers devraient être traités en priorité. Faciliter également la production rapide d'une déclaration d'intérêt pour les demandeurs ne résidant pas déjà au Québec.

Recommandation n° 3 : Élargir le programme Interconnexion à d'autres clientèles, dont les étudiants étrangers et les conjoints des travailleurs étrangers temporaires, afin de répondre encore plus adéquatement aux besoins du marché du travail.

Recommandation n° 4 : Bonifier le programme J'apprends le français afin de le déployer à plus grande échelle dans l'ensemble de la région métropolitaine de Montréal et dans les régions du Québec où se pose le défi de la francisation des immigrants.